

République du Niger  
Région de Maradi  
Département de Bermo  
Commune Rurale de Bermo

N°01 DU 15/04 /2019

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERMO

VU la constitution du 25 Novembre 2010  
VU la loi N°2001-23 du 10 Octobre 2001 portant création des circonscriptions administratives et de collectivités territoriales,  
VU la loi N°2002-012 du 11 juin 2002, déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des régions, des départements et des communes ainsi que leurs compétences et leurs ressources,  
VU la loi N°2002-013 du 11 juin 2002, portant transfert des compétences aux Régions, Département et Communes,  
VU la loi 2002-14 du 11 juin 2002, portant création des communes et fixant le nom de leurs chefs-lieux,  
VU la loi 098-30 du 14 septembre 1998 créant les départements,  
VU le décret 2016-426 PRN/M/MISPD/ACR du 29 juillet 2016 portant nomination du Préfet de Bermo,  
VU le procès-verbal de l'installation du conseil municipal de la commune de Bermo en date du 27 juillet 2011  
VU la nécessité de service ;

LE CONSEIL MUNICIPAL A DELIBERE ET ADOPTE LES POINTS SUIVANTS :  
ARTICLE 1 : Le conseil communal a adopté et voté à l'unanimité ;

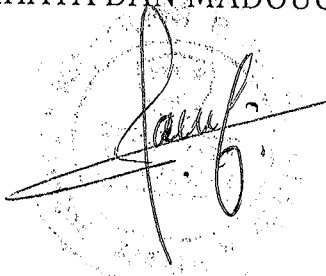
- L'appui de ce projet pour renforcer la stabilité au Niger, financé par le Danemark et exécuté par le HACP.

- La création d'une unité de police municipale dans notre commune.

Fait à Bermo, le 15 Avril 2019

Le Secrétaire de séance

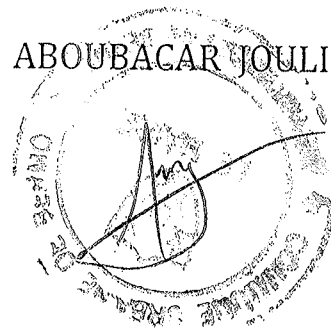
YAHAYA DAN MADOUYOU



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yahaya Dan Madouyou', is written over a circular official stamp. The stamp contains some illegible text and a central emblem.

le Président de conseil

ABOUBACAR JOULI



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Aboubacar Joui', is written over a circular official stamp. The stamp contains some illegible text and a central emblem.